

CERTIPHYTO EXPLOITANTS PRIMO CERTIFICAT

PARTENAIRES DE VOS FORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ :

Agriculteur ayant à acheter ou à utiliser des produits phytopharmaceutiques dans le cadre professionnel

PRÉ-REQUIS :

Aucun

DUREE -LIEUX-DATES

2 journées de 7h
Lieux à définir
Dates à définir

INTERVENANTS :

Conseiller Chambre Inter-dép. d'Agriculture 25-90
Technicienne à la FREDON
Franche Comté

EVALUATION DE LA FORMATION

Test et/ou Enquête de satisfaction + Attestation de fin de formation

RESPONSABLE STAGE :

Aline LOBERGER /
sabelle TEMEY

COUTS :

Ressortissants VIVEA
0 €/j et par personne

Lors de cofinancement FEADER BFC,
chèque restitué en fin de formation si
participation à la totalité de la formation

+ 40 € cotisation annuelle

Autre public
(non ressortissants VIVEA)
= 200 € / jour

OBJECTIFS

- Acquisition et consolidation, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, des connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, pour l'environnement et de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires

PROGRAMME

- Identifier les risques pour l'homme :
- Sensibiliser aux risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier les mesures à prendre pour réduire les risques - Expliquer la conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Identifier les risques pour l'environnement.
- Principales voies de contamination
- Présenter les actions et aménagements mises en place pour prévenir des risques environnementaux
Zonage (zones protégées, périmètre de captage)
Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage
Pratiques visant à limiter les risques et la dispersion des produits lors de transport, manipulation ...
- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur prairies
Raisonnement des interventions (choix de produit, adaptation dose...) et méthodes alternatives pour réduire l'usage des PP
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits
- Exposer le cadre réglementaire : définitions et autorisations nécessaires (transport, stockage et utilisation)
- Préciser la responsabilité des différents acteurs (employeur, applicateur, tiers)

Méthodes pédagogiques : apports théoriques et réglementaires, sensibilisation aux risques sur la santé, l'environnement et sur l'utilité d'utiliser des équipements de protection individuelle. Un test d'évaluation finale permettra de valider les acquis des participants en vue de l'obtention (ou non) du certificat individuel.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation : Feuilles de présence, Questions orales ou écrites (QCM) et Mises en situation, Formulaire d'évaluation de la formation. .

Une attestation de fin de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.